

---:---:---:---:---:---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:---:---:---:---

() DECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 62 / PR-MI-

Sommaire :

Décret modifiant le Décret n°292/PCM MI. du 21 Octobre 1960 et transformant la Délégation du Gouvernement de Cotonou en Sous-Préfecture.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution du Dahomey ;

VU le Décret n°292-PCM-MI du 21 Octobre 1960 donnant aux six régions de la République du Dahomey le nom de Départements et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

- () E C R E T E -

ARTICLE 1er. La Délégation du Gouvernement de Cotonou est transformée en Sous-Préfecture.

ARTICLE 2.- Le ressort territorial de la Sous-Préfecture de Cotonou reste identique à celui de la Délégation.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui modifie le Décret susvisé n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Sécurité

P. Le Président de la République
absent
Le Vice-Président de la République

M. AROUNA.

S. M. APITHY.

AMPLIATIONS :

- Chrono 1
- M.A.I. 5
- PR. 5
- M.F. 2
- T/Min. 11
- Préfecture-Sud 1
- S/P Cotonou 2
- Commune Cotonou 2
- Archives 2

VU :
Le Ministre des Finances

A. ADANDE.